NOTE D'INFORMATION

UPLINE BONDS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24034 en date du 23/04/2024.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par **Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE BONDS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040552**
- Date et référence de l'agrément : **14/02/2024, GP24014**
- Date de création : **09/05/2006**
- Siège social : **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par **Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Othmane TAJEDINE**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CREDIT POPULAIRE DU MAROC	CHRAGES D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU	0522 20 25 33

- Commissaire aux comptes : **A. Saaïdi & Associes** représenté par **Madame Bahaa SAAÏDI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « MLT ».**
- Sensibilité min : **2,5.**
- Sensibilité max : **6,5.**
- Indice de référence : **50% Moroccan Bond Index Moyen Terme (MBI MT) + 50% Moroccan Bond Index Moyen et Long Terme (MBI MLT) tels que publiés par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts du rendement du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est un OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme ». Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances. Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Obligations et titres de créances négociables ;**
 - **Les obligations subordonnées ;**
 - **Les obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Les obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et / ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation (FPCT) ;**
 - **Titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★ AMMC

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **15/08/2006.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours à 11h30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire de l'Etablissement de gestion, décide de la capitalisation ou de la distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 - Banque Centrale Populaire ;

 - Adresse : 101 Bd Zerktouni, Casablanca ;

 - Téléphone : 0522 20 25 33.

 Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Cas d'exonération : **Pour les souscriptions/rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.**

- Frais de gestion : **Au maximum 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	10 000,00 MAD HT
2- Frais de publication	Selon tarification en vigueur.
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Commission Dépositaire	0,04% HT
5- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3600,00 MAD HT
6- Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur.
7- Prestations de l'Etablissement de Gestion « Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi »	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6
8- Prestation de la société de Gestion « Upline Capital Management »	25% * Prestation de l'Etablissement de Gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H